



Inscriptions scolaires 2020 - 2021

pour son entrée
en **maternelle** ou en **CP**

Du 22 avril au 29 mai

pour les familles
disposant d'un compte
sur le portail familles.

Sinon,

à partir du 30 avril

- > création de compte sur le portail familles
- > prise de rendez-vous auprès
de votre accueil de proximité
(fixé à partir du 11 mai)



Inscriptions scolaires

■ Dans quels cas faut-il inscrire votre enfant ?

- Il entre en **petite section de maternelle** (enfants nés en 2017).
- Il entre en **CP** (sur les écoles à direction unique, l'inscription en CP est automatique).
- Suite à votre déménagement**, il va intégrer l'une des écoles de la Ville d'Annecy.

Tout changement d'école nécessite une inscription auprès des services de la mairie.

■ Les inscriptions ont lieu jusqu'au 29 mai 2020, 3 cas de figure :

- 1 Inscriptions à partir du 22 avril** sur le portail familles si vous disposez déjà d'un compte.
- 2 Inscriptions à partir du 30 avril** sur le portail familles si vous ne disposez pas d'un compte. Il sera alors possible d'en créer un sur le portail familles (accès via www.annecy.fr).
- 3** Si vous ne pouvez pas créer de compte, **prenez rendez-vous avec votre accueil de proximité à partir du 30 avril** (rendez-vous fixé entre le 11 et le 29 mai). Prenez ce rendez-vous avec Synbird (sur www.annecy.fr ou l'application) ou directement par téléphone :

Annecy Tél. 04 80 48 01 35

Annecy-le-Vieux Tél. 04 50 23 86 00

Cran-Gevrier Tél. 04 50 88 67 00

Meythet Tél. 04 50 22 78 80

Pringy Tél. 04 50 27 29 12

Seynod Tél. 04 50 33 45 36

■ Scolarisation d'un enfant en situation de handicap

Contactez la **Maison départementale des personnes handicapées**

12 avenue de Chevêne - BP 20123 - 74003 Annecy cedex

Tél. 04 50 33 22 50 ou mdph@mdph74.fr

■ Quelles pièces justificatives devez-vous fournir ?

- livret de famille** ou **copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant** (*les documents en langue étrangère devront être traduits en Français*).
- un **justificatif de domicile (- de 3 mois)** : quittance de loyer ou facture électricité / gaz / eau / téléphone fixe / abonnement internet ou bail ou acte d'achat récent du logement pour un nouveau propriétaire sur Annecy ou celui de la personne vous hébergeant (avec attestation sur l'honneur + copie recto-verso de sa carte d'identité).
- en cas de séparation ou de divorce des parents : un **justificatif de garde de l'enfant** (copie intégrale du jugement ou attestation écrite des 2 parents précisant leur séparation), **l'école d'affectation doit être validée par les 2 parents** (autorisation écrite + copie recto verso des 2 cartes d'identité).

■ Et ensuite ?

Vous serez informés par mail, d'abord lors du dépôt de la demande, enfin lors de son traitement. Vous pourrez alors éditer le certificat d'inscription scolaire depuis votre espace personnel. Prenez ensuite rendez-vous avec le directeur(trice) de l'école d'affectation, muni de ce certificat et du carnet de vaccinations de l'enfant (et le certificat de radiation en cas de changement d'école).

■ Une question ?

direction Vie scolaire et périscolaire

Tél. **04 50 88 99 47** ou **04 50 11 81 76**

mail : inscriptions.familles@annecy.fr